



## COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Le Lundi 06 Novembre 2020  
Compte rendu N° CM-06/2020

### 1. Préambule

Ce jour, les conseillers municipaux se réunissent en salle du conseil de la Mairie. Les distanciations entre chaque conseiller sont strictement respectées, suite aux recommandations gouvernementales. Sont présents :

- Monsieur Vincent BARAT, Maire,
- Monsieur Frédéric DESCHATRETTE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire,
- Madame Sylvie DESLIENS, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire,
- Monsieur Guillaume VILLAIN, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire, nommé secrétaire de séance,
- Monsieur Christophe ANCEAUX, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire,
- Madame Edwige BORTOLOTTI, conseillère municipale,
- Monsieur Olivier ROTSAERT, conseiller municipal, nommé secrétaire de séance,
- Monsieur Thierry BENOIST, conseiller municipal,
- Madame Isabelle BENOIT, conseillère municipale,
- Madame Mireille PATENERE, conseillère municipale,
- Madame Corinne PILLIET, conseillère municipale,
- Madame Cindy PINIAU, conseillère municipale,

Sont absents excusés :

- Madame Anne-Sophie BATIS, conseillère municipale,
- Monsieur Emmanuel RENARD, conseiller municipal,
- Madame Camille PINGUET, conseillère municipale,

La réunion du conseil municipal débute le vendredi 06 novembre 2020, à 19 heures 30 minutes.

L'ordre du jour, évoqué par Monsieur le Maire, et pour lequel sont conviés les élus, est le suivant :

1. Délibération des charges scolaires,
2. Délibération d'une convention d'instruction des demandes d'urbanisme,
3. Droit à la formation des élus,
4. Travaux des différentes commissions,
5. Questions diverses.

## 2. Délibération des charges scolaires

Pour rappel, l'année scolaire 2018-2019, 122 élèves étaient scolarisés dans l'établissement Saint-Aubinoise. Nous avons eu une augmentation du nombre d'élèves pour l'année scolaire suivante, soit 127 élèves.

Les frais de scolarité pour un enfant de maternelle représentent 1 082,00€ à charge de la commune. Ils représentent 330,00€ pour un élève scolarisé en primaire.

Parmi les charges de dépenses, une forte augmentation est relevée au poste énergie (environ 80%). A l'inverse, une baisse est notée au poste transport, ce qui est expliqué par le confinement, au vu des décisions gouvernementales.

Monsieur Vincent BARAT présente à l'ensemble de ses collègues un devis d'un montant de 39 000,00 €uros, ayant été établi par l'ancienne municipalité, proposant le raccordement d'une pompe à chaleur, déjà installée dans l'établissement scolaire, afin de chauffer l'ensemble des bâtiments.

## 3. Délibération d'une convention d'instruction des demandes d'urbanisme

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal qu'il est destinataire d'un message électronique émanant de la Communauté de Commune du Nogentais, lui demandant de bien vouloir délibérer sur un potentiel transfert automatique de la compétence du Plan Local d'Urbanisme à l'intercommunalité de Nogent-Sur-Seine.

L'ensemble du conseil municipal est invité à voter sur la question du transfert automatique de cette compétence.

*Pour : 0 voix                      Contre : 12 voix                      Abstention : 0 voix*

*Refusé.*

Une convention, signée avec le département, pour une durée de 6 années, afin d'aider la commune dans la finalisation des demandes de permis de construire des habitants, arrive à échéance cette année. Monsieur le Maire demande aux élus de voter pour la reconduite de cette convention. Elle coûte deux euros par habitant chaque année, ainsi que cent euros par demande de permis de construire, ce qui chiffre à environ 3 000,00€ à l'année.

*Pour : 12 voix                      Contre : 0 voix                      Abstention : 0 voix*

*Convention acceptée, reconduite.*

## 4. Droit à la formation des élus

Le budget des formations alloué à l'ensemble des élus est compris entre 2 et 20% des indemnités réservés aux élus rémunérés, en fonction des besoins.

Monsieur le Maire soumet à l'ensemble de ses collègues, le vote de ce budget.

*Pour : 12 voix                      Contre : 0 voix                      Abstention : 0 voix*

*Budget accordé.*

## 5. Travaux des différentes commissions

### a. Voiries et réseaux

Une présentation est faite à l'ensemble des élus du conseil municipal par Monsieur Olivier ROTSAERT.

Pour rappel, le contrat signé par l'ancienne municipalité avec l'entreprise SOGEA stipulait la mise en place de bi-couche, après la réfection de tous les axes présents sur notre commune. Aussi, une demande expresse du Service Local d'Aménagement de l'Aube, impose une remise en état d'origine, à savoir de l'enrobé, de toutes les voies départementales situées sur notre commune.

Par conséquent, les élus sont amenés à procéder au vote du troisième avenant de ce marché, reprenant la réfection de toutes les routes départementales. Il est souligné par le conseiller en charge du dossier, que cet avenant représente un coût supplémentaire de 30 000,00 €uros, dont une partie sera prise en charge par l'assurance du maître d'œuvre, au vu du défaut de conseil sur le traitement des voiries (bi-couche conseillé sur les axes départementales, alors que de l'enrobé imposé).

Rappelons que la totalité de ce marché ne sera pas soldé tant que les réserves ne seront pas levées par les parties prenantes.

*Pour : 12 voix*

*Contre : 0 voix*

*Abstention : 0 voix*

*Avenant accordé.*

Concernant l'antenne de télécommunication en cours d'implantation sur notre village, le chef de projet a été reçu en mairie par la commission en charge du dossier, afin de connaître les éventuelles possibilités d'une modification d'emplacement pour cette antenne. Au vu de l'avancée des travaux, l'entreprise est dans l'impossibilité de répondre favorablement à notre demande. Par conséquent, il est demandé d'implanter de la verdure au pied de cette antenne, afin de la confondre au maximum dans le paysage rural.

Les travaux ont débuté le lundi 09 novembre 2020.

### b. Habitat, logement et urbanisme

Monsieur Frédéric DESCHATRETTE informe l'ensemble de ses collègues que le portail jouxtant le point lecture est désormais verrouillé grâce à un visiophone permettant le contrôle de l'accès à la garderie et aux bâtiments scolaires.

Aussi, le portail principal de l'école est verrouillé tout au long de la journée.

Monsieur Christophe ANCEAUX informe l'ensemble du conseil municipal qu'une mise aux normes électriques a été effectuée sur la totalité de la salle des fêtes. En effet, depuis 2018, sept non-conformités apparaissaient sur les rapports de sécurité.



Messieurs Frédéric DESCHATRETTE et Christophe ANCEAUX proposent à aux élus l'achat de vestiaires métalliques pour le personnel communal travaillant à l'école. Un devis de 450,00 Euros est présenté. Le conseil municipal est invité à procéder au vote.

*Pour : 12 voix*

*Contre : 0 voix*

*Abstention : 0 voix*

*Proposition accordée.*

### c. Education et jeunesse

Madame Sylvie DESLIENS demande à ses collègues une enveloppe d'un montant de 12 000,00 euros présentée sous plusieurs devis, dont l'achat d'un réfrigérateur professionnel, pour l'heure, qui s'avère le plus urgent.

L'ensemble des élus est invité à se prononcer.

*Pour : 12 voix*

*Contre : 0 voix*

*Abstention : 0 voix*

*Somme allouée pour ces achats accordée.*

### d. Culture, sport, loisirs et animations locales

La commission en charge des décorations de Noël informe les élus que 78 petits sapins ainsi que 2 grands sapins ont été commandés pour embellir notre commune pendant les fêtes de fin d'années. Aussi, cette décoration sera complétée avec des objets lumineux.

Madame Sylvie DESLIENS présente à ses collègues un devis émanant de Sommellerie de France, proposant toute une gamme de produits afin de fournir les traditionnels colis des anciens.

Mesdames Edwige BORTOLOTTI et Mireille PATENERE exposent leur souhait de proposer un dépôt de pain durant le confinement aux habitants. Demande qui est encouragée par l'ensemble de leurs collègues. Ce dépôt sera mis en place jusqu'au 30 novembre 2020, tous les jours de 8 heures 00 à 10 heures 00.

Il a pu être remarquer que la façade de la mairie a été revêtue d'une parure rose, à partir du jeudi 29 Octobre 2020, dans le but de sensibiliser les Saint-Aubinois au dépistage précoce du cancer du sein représenté par « Octobre Rose ». Notons qu'une large documentation est disponible en mairie, ainsi qu'en ligne sur le site internet de la commune : [www.st-aubin.fr](http://www.st-aubin.fr).

Monsieur Frédéric DESCHATRETTE rappelle aux élus qu'un message de soutien a été posté aux habitants, par la commission sociale, au vu du confinement annoncé par le gouvernement. Celui-ci rappelle également la présence et la disponibilité des élus de quartier, ainsi que des mesures barrières.

## 6. Questions diverses

Monsieur Frédéric DESCHATRETTE informe ses colistiers que la déchèterie Saint-Aubinoise est dimensionnée pour accueillir six fois plus de déchets qu'elle n'en reçoit actuellement.

Un projet de conversion d'occupation du site est à l'étude pour la partie qui n'est plus exploitable pour l'enfouissement des déchets.

Monsieur Vincent BARAT indique à l'ensemble du conseil municipal que des représentants des voies navigables de France ont été reçus en mairie, afin de présenter le projet de mise à grand gabarit du canal Bray-Sur-Seine – Nogent-Sur-Seine. Celui-ci permettra la navigation de péniches pouvant transporter 2500 tonnes de marchandises, contre 650 tonnes actuellement.

Monsieur le Maire et Madame Mireille PATENERE évoquent leur rencontre avec le percepteur du trésor public de Nogent-Sur-Seine. Une demande a été faite pour la possibilité d'ouverture d'un Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS). Le percepteur indique qu'un budget de la commune est déjà alloué pour répondre à ce type de demandes. Par conséquent, la création d'un CCAS n'est pas nécessaire.

Monsieur le percepteur déconseille aux deux élus de mettre en place la mensualisation des factures de cantine et garderie (création d'une régie et recrutement d'un personnel dédié à cette tâche), au vu de la taille de la commune.

En revanche, il nous est indiqué que les parents d'élèves souhaitant échelonner leurs factures, peuvent établir une demande auprès du trésor public de Nogent-Sur-Seine.

Monsieur Vincent BARAT informe ses colistiers que la cérémonie du 11 novembre, rendant hommage aux militaires tombés au champs d'honneur, sera célébrée dans le respect des mesures barrières. Seules, six personnes seront invitées, en l'espèce Mesdames Sylvie DESLIENS, Edwige BORTOLOTTI, Messieurs Vincent BARAT, Frédéric DESCHATRETTE, Alain DERUELLE, président du club du 3<sup>ème</sup> âge, ainsi que Monsieur Guillaume VILLAIN, enregistrant la cérémonie.

Un habitant souhaiterait la mise en place d'un service d'évacuation des déchets verts par la commune. Le sujet est pris en compte et une réponse sera apportée prochainement.

La réunion du conseil municipal prend fin ce jour à 23 heures 00 minute, soit une durée de trois heures et demie.

*Fait et clos le Lundi 23 Novembre 2020.*

Le Maire

Le Secrétaire

 Monsieur le Maire  
Vincent BARAT

